

**Question 27 :**

Si notre firme est inscrite en tant que soumissionnaire, est-ce que notre partenaire communautaire ou autochtone peut utiliser notre code d'utilisateur reçu lors de l'inscription afin de poser des questions via le site Internet d'Hydro-Québec Distribution?

**Réponse 27 :**

Oui. Cependant, dans l'éventualité où le partenaire communautaire ou autochtone ne s'inscrit pas au présent appel d'offres, celui-ci n'aura pas d'autre possibilité que de déposer des soumissions en partenariat avec les entreprises dûment inscrites.